



*International Association
Of Lawyers Against Nuclear Arms
(German Section)*



*Internationale Liga für Menschenrechte
for Human Rights
(AEDH&FIDH German Section)*



*International Physicians
for the Prevention of Nuclear War
(German Section)*

**Cérémonie de la remise de la Médaille Carl-von-Ossietzky
à Mordechai Vanunu, le 12 décembre 2010 à Berlin
„Accordez la libre sortie d’Israël
à ce prêcheur dans le désert contre les armes nucléaires.“**

LETTRE OUVERTE

**à Monsieur Benjamin Netanyahu, Premier Ministre d’Israël
à Monsieur Ehud Barak, Ministre de la Défense d’Israël
à Monsieur Eli Yishai, Ministre de l’Intérieur d’Israël**

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres,

nous, signataires, profitons de la remise de la Médaille Carl-von-Ossietzky-Médaille 2010 à Mordechai Vanunu pour vous lancer un appel : Accordez la libre sortie d’Israël à ce remarquable personnage de votre pays ayant prévenu le monde face aux dangers de l’armement nucléaire, pour qu’il puisse participer à la cérémonie de la remise de la Médaille à Berlin le 12 décembre.

Mordechai Vanunu s’est fait connaître d’un public international en 1985, après avoir révélé à un journal londonien des informations sur le centre de recherche nucléaire Negev. Le 27 mars 1988, un tribunal correctionnel de première instance l’a condamné à une peine de prison de 18 ans pour « soutien à l’ennemi en temps de guerre » et pour « collecte et transmission d’informations secrètes avec l’intention de nuire à la sécurité de l’Etat d’Israël ». Le recours exercé contre ce jugement a été rejeté par la Cour Suprême. Des témoins de l’époque, dont des experts en armes nucléaires britanniques et américains, avaient pourtant constaté unanimement que les informations du condamné n’auraient pas suffi à constituer un danger pour la sécurité d’Israël.

Le 24 avril 2004 Mordechai Vanunu a été libéré après avoir entièrement purgé sa peine de 18 ans, dont 11 de détention alourdie par isolement complet. Les conditions imposées par le tribunal à l’époque, et reconduites à plusieurs reprises, comportent l’interdiction stricte de quitter Israël et la restriction considérable de communiquer et de se déplacer librement, même à l’intérieur d’Israël. Pour la dernière fois la Cour Suprême a confirmé lesdites conditions le 11 octobre de cette année. Les juges ont rejeté l’argument fourni par ses défenseurs, qui observaient le fait que les informations de Mordechai Vanunu étaient obsolètes, tant d’années après son départ du centre nucléaire en 1985 ; pour cette raison elles ne représentaient plus aucun danger pour la sécurité d’Israël. Pour justifier la sentence du 13 octobre 2010, qui maintient l’interdiction de quitter le territoire, les juges ont fait savoir que Mordechai Vanunu dispose toujours d’informations secrètes et actuelles concernant la sécurité, qu’il peut et veut révéler à l’étranger.

Nous nous permettons de rappeler que Monsieur Ehud Olmert, ancien Premier Ministre de votre pays, a déjà reconnu dans le cadre de sa visite en Allemagne fin 2006 qu'Israël est en possession d'armes nucléaires.

Mordechai Vanunu souligne jusqu'à aujourd'hui qu'il n'était pas dans ses intentions de nuire à Israël ; Qu'il avait plutôt agi par souci des dangers que présente la construction d'armes à la base de plutonium retraité pour le monde, et aussi pour la population israélienne. C'est la même préoccupation que partagent jusqu'à nos jours des millions de personnes dans le monde entier depuis le largage des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki. Face à ces événements, associés de plus à des tensions croissantes dans des régions où une guerre nucléaire ne peut pas être exclue par manque de contrôle ou par réaction irréfléchie, des hommes de grands Etats se sont prononcés récemment et à plusieurs reprises pour le désarmement nucléaire total et ont annoncé la création de zones dénucléarisées, pour opérer un premier pas concret dans cette direction.

Les raisons qui par la présente ont poussé les signataires à s'adresser à vous à l'occasion de la distinction de Mordechai Vanunu, dépassent la politique de paix. Dans un Etat démocratique, aucun cas ne nous est connu, où après la peine entièrement purgée - et 18 ans de détention était une lourde peine - un tribunal impose une privation des droits fondamentaux si large qu'elles équivalent à une prolongation continue de la peine. A notre avis il est indispensable que dans un Etat de droit démocratique une peine complètement purgée ait pour conséquence la restauration de tous les droits civils et politiques du citoyen concerné. Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* fixe le droit individuel du citoyen à la libre circulation dans chaque pays, y compris le sien, selon son article 12, comme une liberté fondamentale. En plus l'article 14 (7) dit que « Nul ne peut être poursuivi ou puni en raison d'une infraction pour laquelle il a déjà été acquitté ou condamné par un jugement définitif conformément à la loi et à la procédure pénale de chaque pays ».

Nous, signataires, insistons pour vous demander de prendre en considération avec bienveillance tous les points de notre demande, et de laisser sortir Mordechai Vanunu d'Israël. Donnez la possibilité à Mordechai Vanunu d'accepter l'invitation de la Ligue Internationale pour les Droits de l'Homme et d'être son invité à Berlin du 10 au 17 décembre, pour assister personnellement à la cérémonie de remise de la Médaille Carl-von-Ossietsky 2010 le 12 décembre 2010.

En vous remerciant de votre attention et d'une réponse dans les délais les plus brefs, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée respectueuse.

Initiateurs:

Rechtsanwalt Otto Jäckel	Chairperson	International Association of Lawyers Against Nuclear Arms - Germany
Prof. Dr. Fanny-M. Reisin	Präsidentin	International League for Human Rights - Germany
Dr. med Angelika Claußen	Chairperson	International Physician for the Prevention of Nuclear War - Germany

Premiers signataires: Premiers signataires: **Mairead Corrigan-Maguire**, prix Nobel de la Paix 1979, Médaille Carl-von-Ossietsky 1976, **Hans-Peter Dürr**, physicien, prix Nobel alternatif 1987, **Daniel Ellsberg**, auteur, pacifiste militant des USA, prix Nobel alternatif 2006, prix Whistleblower 2003 (IALANA Deutschland et VDW); **Johan Galtung**, expert pour la paix, fondateur du réseau pour la paix TRANSCEND, prix Nobel alternatif 1987, prix Gandhi 1993 ; **Günter Grass**, écrivain, sculpteur, peintre et graphiste, prix Nobel de Littérature 1999, Médaille Carl-von-Ossietsky 1967, **Fredrik S. Heffermehl**, juriste, auteur et pacifiste militant ; **Stéphane Hessel**, ancien résistant français, survivant du camp de concentration de Buchenwald, diplomate, signataire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 ; **Ronny Kasrils**, homme politique sud-africain, ministre sud-africain des services de renseignements de 2004 à 2008 ; **Harold (Harry) W. Kroto**, chimiste, prix Nobel de chimie 1996, **Felicia Langer**, avocate et auteur, prix Nobel alternatif 1990 et prix Bruno Kreisky 1991, **Volker Ludwig**, dramaturge, directeur du théâtre GRIPS à Berlin, décoration du mérite du Land Berlin 2007 et Médaille Carl-von-Ossietsky 1994, **Michael Mansfield**, avocat britannique (QC) English barrister ; **Cynthia Ann McKinney**, femme politique des USA, ancien membre de la Chambre des Représentants, candidate des Verts aux élections présidentielles de 2008 ; **Luisa Morgantini**, ancienne vice-présidente du Parlement Européen ; **Horst-Eberhard Richter**, psychanalyste et philosophe social, membre d'honneur du comité directeur de l'IPPNW, Médaille Urania 1993 et Médaille Paracelsus 2008, **Jack Steinberger**, physicien, prix Nobel de physique 1988, **Ernst Ulrich von Weizsäcker**, scientifique, prix allemand de l'Environnement 2008